

Chapitre 56

Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages;
articles de corderie

Bâtonnets pour la fabrication de filtres pour cigarettes

constitués par des fibres en acétate de cellulose traitées au moyen de triacétine et enserrées dans une enveloppe en papier à cigarettes.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 4. 615.8.1987.2

5601.2200

Ouate en nappe

de fibres artificielles discontinues, lâche, de plusieurs couches, épaisseur 2,5 mm, présentant sur toute la surface, à intervalles réguliers de 3-4 mm environ, des points de chaînette rectilignes formés de fils, à la pièce. 556.6.1987.2

5601.2200

Fragments de fils 100 % nylon

provenant de fils retors teints en noir, composés de deux fils simples constitués chacun d'un multifilament, titrant 933 décitex (840/2 denier), coupés expressément de longueur d'environ 2 à 6 mm pour servir de matière de renforcement dans la fabrication des pneumatiques pour camions. 615.57.1995.2

5601.3000

Nontissés

fabriqués selon le procédé par voie humide, constitués d'un mélange de fibres synthétiques ou artificielles d'épaisseurs différentes et de fibres de cellulose (10 à 35 %) fixées ensemble par imprégnation à l'aide d'une substance liante à base d'acrylate, d'un poids au m² compris entre 60 et 80 g, présentés en rouleaux d'une largeur comprise entre 100 et 1500 mm. Ces produits peuvent être utilisés pour un grand nombre d'applications, notamment la fabrication de filtres à lait jetables, de ceintures pour vêtements, de fonds pour broderies et de semelles de chaussures.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.6.2008.2

5603.1200/
1300

Nappe pour tables

constituée d'une feuille de polymère de chlorure de vinyle (PVC) non alvéolaire d'un poids de 252 g/m² combinée à un support en nontissé de filaments de polypropylène (PP) d'un poids de 28 g/m².

Le produit se présente en rouleaux ou sous la forme de pièces rectangulaires.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 3 du Chapitre 56) et 6. 710108.5.2022.3

5603.1400

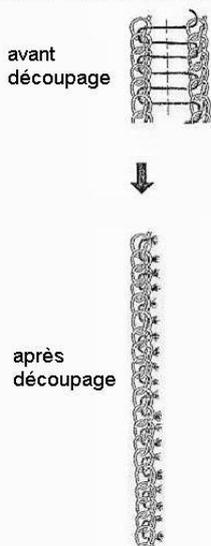
Fils présentant l'apparence de fils hérissés

de poils sur toute leur longueur, directement obtenus par découpage en leur milieu, dans le sens de la chaîne, d'étoffes constituées de deux "chaînettes" formant deux chaînes de boucles reliées entre elles par un fil enroulé dans le sens de la trame, ce dernier formant les poils après découpage.

Ces fils sont conditionnés en pelotes de 50 grammes pour la vente au détail et sont utilisés pour des travaux d'artisanat tels que le tricot à la main.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1.304.20.2002.2

Découpage de la trame
dans le sens de la chaîne



5606.0000

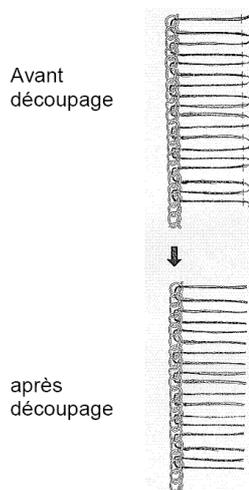
Fils présentant l'apparence de fils hérissés

de poils sur toute leur longueur, constitués d'une série de boucles dans le sens de la chaîne, munies de fils de chaîne supplémentaires, lesquels sont découpés après fabrication aux fins de former les poils.

Ces fils sont conditionnés en pelotes de 50 grammes pour la vente au détail et sont utilisés pour des travaux d'artisanat tels que le tricot à la main.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1.304.21.2002.2

Découpage de la trame
dans le sens de la chaîne



5606.0000

Tresses tubulaires

de texture serrée, comportant ou non une âme en fils retors, de section ronde et compacte, d'un diamètre approximatif d'un millimètre, composées de fils en fibres de polyesters légèrement imprégnés de paraffine, destinées à être utilisées comme fils d'arcades pour ratières. 615.9.1987.2

5607.5000

Filet à bagages

pour poussettes, se composant d'une étoffe de bonneterie du type filet fabriquée sur un métier à bonneterie à partir de fils de filaments synthétiques, doté d'une bande en tissu bordant l'ouverture et d'une bande en caoutchouc élastique, confectionné, avec dispositif de fixation en matière plastique. 586.21.1991.2

5608.1900

Filet de protection contre les insectes (moustiquaire)

pour lits ou parcs d'enfants, constitué d'un filet de bonneterie-chaîne en filaments synthétiques blanchis, confectionné en forme de coupole, pourvu sur le bord d'une bande élastique caoutchoutée cousue, dimension environ 100 x 65 x 60 cm. 3156.24.1997.2

5608.1900

Filet de protection contre les insectes (moustiquaire)

pour poussettes (buggies), constitué d'un filet de bonneterie-chaîne en filaments synthétiques blanchis, confectionné en forme de coupole, pourvu sur le bord d'une bande élastique caoutchoutée cousue ainsi que d'une bande élastique caoutchoutée cousue en tant que dispositif de fixation. 3156.11.1998.2

5608.1900

Support dorsal

destiné à être simplement monté sur un dossier de chaise, essentiellement constitué d'une surface en bonneterie de type filet en fils de filaments synthétiques, tendue sur un cadre métallique, bords ourlés avec des bandes de tissu, partie postérieure munie de trois bandes d'une largeur d'environ 2 cm se croisant, fixées au cadre métallique et maintenant celui-ci en forme, avec une plaque en matières plastiques hérissée de picots fixée sur la surface d'appui, laquelle est tendue et courbée, en emballage pour la vente au détail. 3194.12.2014.3



5608.1900

Assortiment de jouets pour chien

constitué des articles suivants:

- 1 anneau à lancer en corde de matière textile, avec une toile de matière textile fixée en son centre, ressemblant à un frisbee (5609)
- 1 projectile en corde de matière textile nouée aux deux extrémités (5609)
- 1 balle genre balle de tennis, munie d'une cordelette en matière textile permettant de lancer le jouet

conditionnés ensemble dans un emballage de vente au détail.

Il s'agit d'un assortiment de marchandises au sens de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé (RG) 3 b) devant être classé comme un tout d'après les composants qui lui confèrent le caractère essentiel.

Pour les assortiments de jouets pour animaux, le caractère essentiel est déterminé par les composants prédominants quantitativement, tous les composants d'un même numéro (à quatre chiffres) devant en l'occurrence être regroupés. Si la quantité des composants présentés est identique pour deux numéros (à quatre chiffres), l'assortiment doit être classé dans la position placée la dernière par ordre de numérotation (RG 3 c)). On procédera de la même manière si plusieurs composants présentés sont rangés dans un même numéro (à quatre chiffres) mais classés dans des sous-positions (à six chiffres) différentes.

Voir aussi les décisions "Assortiment de jouets pour chat", n° 3926.9000, "Assortiment de jouets pour chat", n° 6307.9000 et "Assortiment de jouets pour chien", n° 9503.0000.

3161.39.2012.14

5609.0000

Corde de fixation pour bagages

constituée d'un faisceau de fils en caoutchouc légèrement collés ensemble d'un diamètre d'env. 0,5 mm chacun et d'une bande de caoutchouc d'env. 20 mm de largeur (fils excédant en poids), recouverts d'une tresse tubulaire de filaments synthétiques de couleurs différentes, repliée aux extrémités et tenue avec du fil de fer, munie de crochets d'arrimage en fil de fer plastifié; longueur d'env. 50 cm et diamètre de la corde d'env. 8 mm.

(les cordes de fixation pour bagages constituées de baguettes en caoutchouc dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 5 mm, recouvertes de matières textiles, relèvent du n° 4016.9900). 556.4.1994.2

5609.0000

Tour à griffer pour chat

constituée:

- d'un socle en bois recouvert de tricot peluche synthétique et
- d'une colonne en carton recouverte de ficelle de sisal, fixée sur ce socle (endroit où le chat peut se faire les griffes)

Les produits tels que les tours à griffer, tapis griffoirs et marchandises similaires, sans autres accessoires telles que plates-formes, niches etc., dont la surface à griffer est en matières textiles (généralement en sisal) et dont les autres éléments ne jouent qu'un rôle accessoire de support, sont à classer d'après la matière textile constitutive. Au regard de son utilisation et de son importance, la partie en sisal où le chat peut se faire les griffes confère à l'ensemble le caractère essentiel.

En revanche, les arbres à chats offrent aux chats, outre la possibilité de se faire les griffes, d'autres possibilités telles que se reposer, dormir, grimper, jouer, etc. Dans ce cas, ce sont les plates-formes, corbeilles, niches et articles similaires qui confèrent à l'ensemble le caractère essentiel au regard de leur utilisation et de leur importance par rapport aux tours à griffer.

Voir aussi la décision "Arbre à chat", n° 4421.9900

3156.13.2011.2



5609.0000